

CONTRAT DÉPARTEMENTAL DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL ET HUMAIN DU TERRITOIRE D'ACTION NORD

PERIODE 2018 – 2021

Le Bas-Rhin, un département transfrontalier ouvert sur sa métropole, ouvert sur ses territoires, avec une ambition territoriale partagée.

Fort de son héritage historique et de sa culture rhénane, de la richesse de sa biodiversité et de ses paysages, de ses entreprises de renommée nationale voire internationale, le Bas-Rhin se construit, avec sa capitale européenne Strasbourg, autour d'un réseau dense de villes moyennes et de bourgs de proximité.

C'est ce maillage de territoires forts, reliés entre eux, qui rend possible un développement harmonieux et équilibré de la vie locale, et donne l'assurance d'une qualité du bon vivre ensemble cher aux Bas-Rhinois, et ce, quel que soit l'endroit du territoire où ils résident ou travaillent.

Le Département du Bas-Rhin, à travers son rôle de garant de la cohésion sociale et de ses politiques de solidarités, s'engage, avec les forces vives de son territoire - communes, groupements de communes, associations, opérateurs et plus largement, entreprises et société civile - à fédérer les énergies et créer des partenariats, afin de construire ensemble une ambition commune pour notre territoire de vie.

Construire une ambition commune pour nos territoires

La période 2018-2021 s'ouvre sur une nouvelle génération de politique contractuelle. La volonté du Département est d'accompagner le développement des territoires sur la durée en déployant des politiques publiques structurantes qui répondent aux besoins des habitants, des associations, des entreprises. L'ambition est de favoriser la construction de territoires forts, à la fois producteurs de richesse économique (tissu industriel, tourisme, énergies ...) et territoires d'avenir pour leurs habitants.

Le Contrat départemental de développement territorial et humain constitue un nouveau cadre de partenariat entre le Département du Bas-Rhin et les acteurs locaux disposés à travailler ensemble autour d'enjeux prioritaires et d'une ambition collective au service des solidarités humaines et territoriales, du développement et de l'aménagement des territoires.

Fédérer les acteurs et les énergies

Le partenariat renforcé organisé autour des Contrats départementaux a vocation à mobiliser les politiques publiques du Département et celles de ses partenaires (Communes, intercommunalités, associations, Etat, Région...), à faire fructifier les investissements déjà réalisés, à poursuivre les investissements structurants et à renforcer l'animation et l'ingénierie territoriale pour aller plus loin ensemble.

Il dépasse la seule coordination institutionnelle entre collectivités pour aller vers tous les acteurs du territoire : entreprises, associations, habitants, opérateurs...

Il est nécessaire, aujourd'hui plus que jamais, de rechercher le maximum d'effet levier, en développant les partenariats et en encourageant les mutualisations. Il s'agit de créer les conditions favorables permettant de générer des projets, de favoriser les initiatives locales, de concevoir et de faire ensemble dans le respect des compétences et moyens de chacun.

L'année 2017 a été consacrée à la construction d'une ambition commune pour nos territoires et des enjeux prioritaires qui constitueront la base du partenariat entre le Département et les acteurs locaux pour les quatre années à venir.

A travers le Contrat départemental de développement territorial et humain du Territoire d'action Nord, l'objectif est aujourd'hui l'alliance des territoires, l'alliance des compétences et l'alliance des acteurs autour de projets fédérateurs.

Partie 1 : Portrait du Territoire d'Action Nord

1.1 Organisation du territoire

Le territoire d'action Nord du Département du Bas-Rhin comprend 142 communes, 7 Communautés de communes, et 1 Communauté d'agglomération. Il correspond à l'arrondissement de Haguenau-Wissembourg et compte 240 402 habitants en 2014, soit 22% de la population départementale.

Le paysage intercommunal a notablement évolué récemment avec la création de la Communauté d'agglomération de Haguenau au 1er janvier 2017, qui avec près de 100 000 habitants, est la 2^{ème} structure intercommunale du Bas-Rhin après l'Eurométropole de Strasbourg.

Son positionnement en fait un territoire charnière entre la métropole strasbourgeoise et la région de Karlsruhe.

1.2 L'attractivité du territoire et les leviers d'emploi

Avec 85 899 emplois, le territoire offre 70 emplois pour 100 actifs (moyenne Bas-Rhin : 85). La population active de 15 à 64 ans est de 122 800 personnes, elle a évolué de 1,7% depuis 2009 (1,81 dans le Bas-Rhin).

▪ Un bassin industriel de premier plan

Le territoire garde une réelle spécificité industrielle. C'est le 2^{ème} territoire du Bas-Rhin pour la part de l'industrie dans l'emploi salarié marchand, avec un taux de 42% (contre 26% en Alsace) soit 22 000 emplois.

La période récente a connu certaines restructurations industrielles lourdes, mais la dynamique industrielle se poursuit, autour des bassins économiques de Haguenau et de Niederbronn-les-Bains, et le long du Rhin, et avec l'arrivée d'entreprises liées à l'énergie. On relève par ailleurs une spécificité portuaire, avec le développement de la Plateforme Départementale d'Activité du port de Lauterbourg, et transfrontalière.

Le bon niveau de desserte du territoire par les infrastructures routières, ferroviaires, portuaires et les technologies numériques –câble et ADSL- contribue à l'attractivité du territoire pour les entreprises.

Un fort potentiel en énergies renouvelables émerge, et est en cours de valorisation par les entreprises : Structuration du Pôle d'Excellence Rurale d'Alsace du Nord / Pôle Alsace Energivie, utilisation de la géothermie profonde et diffusion de ces technologies à l'exportation à travers le site d'expérimentation de Soultz sous Forêt, la construction d'une centrale de production thermique à Rittershoffen pour approvisionner Roquette Frères à Beinheim etc...

▪ Un secteur des services en pleine vitalité

C'est le secteur tertiaire et l'administration publique qui génèrent le plus d'emplois. L'agglomération de Haguenau et Wissembourg notamment accueillent une grande part des établissements d'enseignement et des structures hospitalières et de santé.

Certains secteurs restent en tension et peinent à trouver des salariés sur le marché de l'emploi : Aides à domicile, aides ménagères, restauration, ouvriers qualifiés de la mécanique et du bâtiment...

- **Un emploi transfrontalier en mutation**

Le taux de chômage reste inférieur à la moyenne départementale avec un taux de 6,7% pour la zone d'emploi de Haguenau, et de 5,5% pour celle de Wissembourg. Sa croissance est néanmoins plus rapide en lien avec les fluctuations de la conjoncture allemande et qui touche plus fortement les plus de 50 ans et les femmes.

On compte 11 500 travailleurs frontaliers, mais leur nombre baisse et leur moyenne d'âge augmente : elle a gagné 6,5 ans entre 1999 et 2012). De plus, la qualification des demandeurs d'emplois ne correspond plus aux besoins de l'économie allemande, et l'insuffisante maîtrise de l'allemand, en particulier des jeunes générations, est un frein à l'emploi frontalier. Malgré un potentiel d'emploi et de salaires élevé avec la baisse de la démographie allemande, des opportunités pour les jeunes ne sont pas pourvues : 400 places d'apprentissage restent vacantes dans la région de Karlsruhe.

- **Un patrimoine naturel et culturel riche, support de tourisme**

Le territoire offre un patrimoine naturel et un patrimoine bâti riche et varié, sur lequel s'appuie le notamment transfrontalier. Une offre culturelle dense complète les atouts du territoire.

1.3 La réponse du territoire aux besoins des habitants

Le territoire s'inscrit dans l'évolution récente du Bas-Rhin : La variation annuelle de la population reste positive entre 2009 et 2014 à 0,89%, malgré une croissance moins importante que celle du département (1,68% sur le Bas-Rhin). Cette évolution s'accompagne d'une baisse du solde migratoire, plus marquée sur Haguenau et le Nord du territoire que sur la bande rhénane.

- **Un parc de logements en cours de diversification**

910 logements ont été produits entre 2009 et 2015, soit 14% de la production départementale, avec une réelle diversification et diffusion de l'offre d'habitat. Néanmoins, la production de logements locatifs aidés reste en deçà des objectifs et des besoins : le logement aidé représente 5% du total des résidences principales (contre 13% à l'échelle du département), et reste assez concentré dans les villes.

- **Un bon niveau d'équipements, mais des points de vigilance**

L'offre en équipements et services répond globalement aux besoins des habitants. Le territoire Nord est bien pourvu que ce soit en équipements nécessaires au parcours éducatif, services de l'emploi, opérateurs de service public, aux commerces, aux équipements culturels...

Cependant, on note une dégradation depuis ces 5 dernières années de l'accès à certains services de la vie courante, notamment sur les bourgs-centres. Une alerte est également à relever sur les services de santé, avec des risques d'évolution importants dans les années à venir du point de vue de l'offre de médecine générale.

La question de la mobilité y est étroitement liée, c'est-à-dire quels sont les moyens de transport dont dispose la population pour accéder à ces services.

▪ **Un vieillissement de la population qui s'accélère**

Comme pour l'ensemble du département, le vieillissement de la population s'accélère dans tous les territoires de l'Alsace du Nord, ce phénomène étant plus important sur le quart Nord-Ouest.

La part des plus de 75 ans dans la population totale est de 8,5% (Département 8,2%), celle des 60 à 75 ans de 15%, avec une progression marquée entre 2009 et 2014 (+ 18%). Ces « jeunes senior » auront un poids certain dans l'économie résidentielle locale, et constituent également une opportunité du point de vue de la solidarité intergénérationnelle, de la place des aidants ou encore de l'engagement associatif.

Sur 100 personnes âgées d'au moins 75 ans, presque 15 sont bénéficiaires de l'APA à domicile (taux le plus fort avec 2,7 points de plus que la moyenne départementale), générant des aides et services à domicile.

▪ **Des signes de fragilité du tissu social**

8 244 familles monoparentales habitent le territoire. Leur nombre a augmenté de 15% entre 2009 et 2014, évolution la plus forte à l'échelle des territoires du Bas-Rhin (8,23% Bas-Rhin).

Ces familles monoparentales sont notamment confrontées à des difficultés de garde d'enfant. Les places de garde dans les structures publiques sont sollicitées, alors que l'offre privée reste chère.

En 2016, on compte un peu plus de 3 000 bénéficiaires du RSA, chiffres en légère diminution. La proportion est de 12,5 allocataires du RSA pour 1000 habitants (23 dans le Bas-Rhin, et 38 sur l'Eurométropole). Une soixantaine de structures emploient des BRSA, dont environ 40% dans le secteur marchand ce qui a permis un retour à l'emploi pour plus de 340 bénéficiaires (hors Pôle Emploi) : 140 par les services du Département, et 200 par les 5 opérateurs professionnels du territoire.

Partie 2 : LES ENJEUX PRIORITAIRES DU TERRITOIRE D'ACTION NORD

Pour répondre à l'ambition de fédérer les acteurs et les énergies en territoire, pour une mise en œuvre coordonnée de l'action publique, les partenaires du présent contrat départemental de développement territorial et humain ont défini de manière concertée sept enjeux prioritaires pour le territoire d'action Nord pour la période 2018-2021.

2.1 Enjeu : Accompagner l'industrie de demain

L'activité économique en Alsace du Nord se caractérise par une histoire industrielle riche et diverse. L'Alsace du Nord est ainsi le **2^{ème} territoire du Bas-Rhin pour la part de l'industrie dans l'emploi salarié marchand** avec un taux de 42% (contre 26% en Alsace) soit 22 000 emplois. Le territoire compte ainsi des fleurons industriels tels que Sew USOCOM, Schaeffler, Alstom, De Dietrich, Tryba, Bruker, Dow, Roquette,...

Outre la présence de **ressources énergétiques variées** comme le bois, l'eau et le pétrole et plus récemment la géothermie, ce territoire bénéficie également d'autres atouts expliquant cette implantation d'activité industrielle performante.

La **proximité de l'Allemagne** est ainsi de nature à permettre l'implantation et le maintien sur le long terme d'entreprises allemandes et de fixer sur le territoire de l'Alsace du Nord une main d'œuvre qualifiée actuellement largement représentée parmi les 11 500 travailleurs frontaliers mobilisés au sein des entreprises situées dans les régions frontalières de la Pfalz et du Bad-Württemberg.

La **présence du Rhin et de son port à Lauterbourg** viennent enfin compléter l'attractivité de ce territoire notamment pour les activités industrielles à forts besoins logistiques.

Si l'existence de **réserves foncières de dimensions variées et réparties sur l'ensemble du territoire** est par ailleurs de nature à répondre aux logiques de concentration industrielle des unités existantes afin d'éviter les éventuelles délocalisations, il convient cependant de souligner **un certain vieillissement et une fragilisation de ce tissu économique sur le nord du territoire** contrastant avec le réseau de PME dynamiques et en croissance sur le sud du territoire.

Au regard de la place de l'industrie dans l'emploi et l'attractivité de l'Alsace du Nord, les partenaires du contrat départemental se fixent comme enjeu prioritaire **d'accompagner l'industrie de demain**, et notamment de venir en appui aux entreprises précurseurs en matière d'industrie 4.0. Cet enjeu se décline en **4 objectifs opérationnels** :

- **Faire de l'Alsace du Nord une terre d'excellence de la géothermie profonde** en poursuivant la démarche partenariale initié en 2016 de promotion du territoire et de son offre énergétique auprès d'acteurs économiques identifiés ;
- **Contribuer à l'émergence de l'industrie 4.0 en offrant un écosystème favorable au développement des entreprises, infrastructures équipements** mais aussi la création d'un véritable réseau professionnel d'entreprises via la mobilisation de l'ADIRA ou encore le développement de partenariat entre l'Education Nationale, la Région et les entreprises afin d'anticiper la formation sur le territoire de la main d'œuvre qualifiée ;
- **Déployer l'atout portuaire et transfrontalier** (déploiement du terminal port à conteneur sur le port de Lauterbourg) et poursuivre le développement des plateformes départementales d'activité de Brumath et de Lauterbourg ;
- **Développer la culture scientifique et technique pour promouvoir l'image de l'industrie comme secteur d'emploi auprès de la jeune génération**, notamment les collégiens en mobilisant au mieux les outils de promotion comme par exemple le Vaisseau.

Plus que sur tout autre territoire, il conviendra d'aborder la mise en œuvre de ces objectifs de mise en synergie des ressources locales en coopération étroite avec les partenaires allemands, notamment via la mobilisation du réseau PAMINA et de la Technologie Region de Karlsruhe.

2.2 Enjeu : Développer le thermalisme et le tourisme

Le territoire Nord compte de nombreuses pépites et a déjà développé des équipements qui attirent les touristes, notamment les cyclotouristes : **305 Km d'itinéraires cyclable** sur les 1000 que compte le département sont dans le Territoire Nord qui comprend 16 boucles cyclables régionales et locales et qui est traversé par 2 Euro-véloroutes et 10 itinéraires thématiques.

L'Alsace du Nord accueille sur son territoire dans le canton de Reichshoffen, **les 2 seules stations thermales alsaciennes qui sont localisées, à Niederbronn-les-Bains et Morsbronn-les-Bains.**

Le développement touristique de l'Alsace du Nord passe par la mise en valeur de ses atouts et spécificités. **Le Contrat de Redynamisation de la Base de Drachenbronn** insuffle depuis peu une nouvelle dynamique en s'appuyant sur le cadre naturel de la réserve de la biosphère.

Pour développer son attractivité touristique, le territoire Nord peut également s'appuyer sur ses **événements culturels uniques et authentiques** mis en tourisme par les **7 Offices de Tourisme** du territoire.

Aujourd'hui, **l'Alsace du Nord bouge et invente de nouvelles formes de tourisme**, notamment en intégrant le « silver développement » et le développement durable dans la dynamique de l'économie touristique. C'est ce qui est engagé avec le développement du tourisme adapté, tant sur les sites existants (Maison Rurale de l'Outre-Forêt), que dans les nouveaux projets.

Au regard des richesses du territoire, de la présence des seules stations thermales alsaciennes, et de la frontière avec l'Allemagne vivier fort en touristes pour le territoire, les partenaires du contrat départemental se fixent comme enjeu prioritaire le **développement du thermalisme et du tourisme**. Cet enjeu se décline en **6 objectifs opérationnels** :

- **Conforter le pôle thermal de Niederbronn-les-Bains et de Morsbronn-les-Bains en misant sur le tourisme de bien-être et le tourisme de santé**, en valorisant ce potentiel unique en Alsace ;
- **Accompagner la valorisation et la mise en tourisme de la Forêt d'exception de Haguenau**, une forêt créant du lien et touchant 4 cantons du territoire Nord ;
- **Promouvoir le territoire et structurer l'offre touristique** en favorisant la collaboration entre les Offices de Tourisme, **en développant le marketing territorial «Alsace du Nord» et en valorisant notamment les "Portes de France"** principales entrées sur le territoire **et le Rhin**, élément fédérateur entre les nations ;
- **Elargir l'offre en hébergement touristique et veiller à sa diversification** pour répondre aux attentes du plus grand nombre de touristes. **Faire de l'Alsace du Nord, une destination touristique accessible à tous (tourisme adapté) ;**
- **Développer les sports de nature** en lien avec les Vosges du Nord (escalade) le maillage des itinéraires cyclables, les rivières et plans d'eau de la bande rhénane ;
- **Soutenir le Contrat de Redynamisation du Site de Défense de Drachenbronn** et tout particulièrement le volet relatif au développement touristique.

2. 3 Enjeu : Faire de la culture un réel levier d'attractivité

La politique culturelle répond aux enjeux actuels de notre société. Le territoire d'action Nord **dispose d'une offre culturelle majeure dans le Bas-Rhin** : il compte 6 relais culturels sur les 10 du département, 20 Écoles de musique, ainsi que des **sites d'intérêts culturels à l'échelle départementale** tels que le Fleckenstein, les vestiges de la ligne Maginot, les sites de la bataille du 6 août 1870, les villages typiques (Hunspach, Seebach, Wissembourg...).

De plus, plusieurs manifestations culturelles sont réputées, comme par exemple, le Festival Summerlied ou encore l'Humour des Notes. Le territoire compte **également de nombreuses manifestations qui se distinguent par leur caractère unique et authentique**, c'est d'ailleurs en cela qu'elles sont une vitrine pour le territoire de l'Alsace du Nord.

Néanmoins les différents partenaires du territoire gagneraient à travailler encore plus ensemble, les sites culturels mériteraient d'être davantage valorisés et une meilleure communication autour de l'offre culturelle existante devrait être déployée.

Afin de faire de la culture un atout pour le territoire et de rendre celle-ci accessible au plus grand nombre et dans les différents lieux, les partenaires du contrat départemental se fixent comme enjeu prioritaire de **faire de la culture un réel levier d'attractivité**, qui soit structurant pour le territoire et partagé par les acteurs. Cet enjeu se décline en **5 objectifs opérationnels** :

- **S'appuyer sur le réseau de la BDBR et sur l'antenne de Betschdorf, pour développer la lecture publique dans les communautés de communes ou l'offre est encore peu développée**, en favorisant la mise en réseau des équipements et la formation des bénévoles ;
- **Accompagner l'articulation et la mise en réseau des 6 relais culturels et des autres équipements structurants** existants notamment sur le secteur de la Bande Rhénane ;
- **Rendre la culture accessible à tous** en soutenant les actions culturelles hors les murs ;
- **Pérenniser l'attractivité touristique de l'Alsace du Nord, en préservant la richesse du patrimoine castral**, véritable richesse des Vosges du Nord ;
- **Jouer la carte de l'authenticité du territoire** (ses fêtes, sa gastronomie, son folklore, son architecture...), **et faire vivre le bilinguisme** dans cette région transfrontalière.

2.4 Enjeu : Aménager des territoires connectés et attractifs, à énergie positive et développer l'emploi

L'Alsace, 1^{ère} région exportatrice par habitant (61 000 entreprises), constitue un carrefour de transports et d'échanges au sein des grands corridors européens : lignes ferroviaires grande vitesse, trafic routier dense, hub aéroportuaire et fluvial. Le Rhin, 1^{er} fleuve commercial de l'Union européenne, avec le Port autonome de Strasbourg, 2^{ème} port fluvial français en lien avec le plus grand port maritime de Rotterdam, ouvre le territoire aux marchés mondiaux. Strasbourg, en tant que capitale européenne et régionale, siège de nombreuses institutions ou représentations diplomatiques européennes et internationales, représente un atout politique et économique au niveau national (28 000 emplois, 800 millions d'euros/an).

L'Alsace est caractérisée par **de grands territoires productifs, ayant chacun une vocation marquée, interdépendants et ouverts sur les espaces voisins** (Moselle, Vosges, Bourgogne Franche Comté, Allemagne, Suisse). Sur 31 bassins d'emplois du Grand Est, les 9 premiers sont alsaciens. Tous ces grands territoires accueillent des entreprises de renommée nationale voire internationale et un tissu industriel fort, un écosystème actif de start-up, PME, entreprises leaders, de pôles de compétitivité (Alsace Biovalley, Alsace fibre Energivie, Véhicules du futur et Hydreos) etc. offrant un potentiel majeur pour le numérique et les nouvelles technologies. La proximité avec Karlsruhe, 4^{ème} pôle d'excellence TIC en Europe est un atout exceptionnel. **La mobilité des biens et des personnes, le renforcement des axes de développement économiques transfrontaliers et inter-départementaux** sont au cœur des enjeux économiques du territoire.

L'Alsace est engagée dans la **transition énergétique**. L'énergie du Rhin permet déjà de produire l'équivalent de 70% de la consommation électrique alsacienne. Elle bénéficie de l'avantage concurrentiel de la géothermie profonde pour les industries, du biogaz par l'utilisation des effluents d'élevage, de la filière bois...

Les partenaires du contrat départemental se fixent comme enjeu prioritaire d'**aménager des territoires connectés et attractifs, à énergie positive et de développer l'emploi**. Cet enjeu est décliné en 5 objectifs opérationnels :

- **Construire des solutions innovantes de mobilité**, notamment la réalisation du Pôle d'échanges multimodal de Haguenau, comme pôle d'échange et de mobilité à l'échelle de l'Alsace du Nord ;
- **Concrétiser les projets routiers structurants pour le territoire** et notamment renforcer la liaison Haguenau-Bitche ;
- **Contribuer à la résorption des friches** pour réduire la consommation d'espaces nouveaux ;
- **Améliorer les liaisons et/ou les connexions transfrontalières notamment sur le Rhin** et sur l'axe Saarbrücken-Sarreguemines-Obermodern-Haguenau-Rastatt-Karlsruhe ;
- **Développer l'innovation autour des Smart Citys dans ses différentes dimensions (énergie, mobilité, connectique, intergénérationnel, innovation sociale...), pour créer des territoires intelligents et connectés**, en s'appuyant sur l'expérimentation en cours à Brumath.

2.5 Enjeu : Adapter le territoire à l'avancée en âge

La population du Bas-Rhin, comme celle du reste de la France, vieillit. L'avancée en âge de la population est une réalité : séniors actifs de 60 à 74 ans et personnes âgées fragiles de 75 ans et plus. **D'ici 2021, près d'un Bas-Rhinois sur quatre aura plus de 60 ans.** Le Bas-Rhin comptera alors cinq habitants âgés de 60 ans ou plus pour dix habitants de 20 à 59 ans. La part des plus de 75 ans dans la population totale du Territoire Nord est de 8,48% (Département 8,22%), celle des 60 à 75 ans de 15,14%.

C'est notamment **la part des jeunes séniors qui augmente.** Ils sont deux fois plus nombreux en 2013 et le seront toujours en 2020, avec de nouvelles demandes et l'objectif de rester pleinement acteur de la société. C'est aussi sur ces séniors actifs que reposent des solidarités familiales de plusieurs générations : enfants encore dans le cursus d'études, parents très âgés.

Cette évolution n'est pas nouvelle, et le processus va s'accélérer dans les années à venir. Le territoire ne s'est pas encore adapté à cette **mutation de la société qui va impacter tant les politiques liées à la santé et la dépendance, que celles portant sur logement, le transport, le tourisme, le sport, la culture...**

Prenant acte de la mutation de la société liée au vieillissement de la population et de son impact sur toutes les politiques publiques, les partenaires du contrat départemental se fixent comme enjeu prioritaire **d'adapter le territoire à l'avancée en âge.**

Un seul objectif opérationnel a été retenu, il consiste à **construire des territoires bienveillants pour les séniors.** Il s'agit de repenser la manière de « mieux vivre ensemble », l'amélioration de l'environnement par la mise en place et l'adaptation de services favorisant le bien-être et l'implication des habitants, le renforcement des liens, des solidarités et la coopération entre l'ensemble des acteurs du territoire. Au final, l'enjeu est que chacun puisse effectivement bien vieillir en territoire.

Le projet de Maison des Aînés de Haguenau s'inscrit dans cet enjeu. Il a vocation à être à la fois un guichet unique, et un lieu d'accueil et de ressources autour de la personne âgée.

2.6 Enjeu : Assurer la réussite éducative et l'épanouissement des jeunes

L'Alsace est la **3^{ème} région la plus jeune de France**, avec une proportion de jeunes supérieure à celles des régions allemandes et suisses. La population des 10 - 25 ans dans le Bas-Rhin dépasse la moyenne française (21,3% contre 19,2%) et elle est en constante progression.

Les familles et les jeunes, tout comme la société, évoluent et posent de nouveaux défis au territoire. Les 2/3 des enfants de moins de 6 ans vivent au sein d'un couple dont les deux parents travaillent, ¼ des enfants vivent avec un parent isolé et ¼ des enfants vivent dans une famille à bas revenus (plus de 40% à Strasbourg), ce qui renforce les besoins en modes de garde diversifiés et accessibles financièrement et en périscolaire.

L'École, au sens large, joue un rôle majeur comme lieu d'apprentissage, de mixité sociale et d'ouverture sur le monde. Le décrochage scolaire au sein des collèges et des lycées reste un problème majeur : ce sont ainsi chaque année 3 000 alsaciens de 16 à 24 ans qui ont quitté le système scolaire sans diplôme pour des raisons diverses (échec scolaire, mauvaise orientation, manque de soutien de la famille...). Mais si la scolarisation des plus de 18 ans reste inférieure à la moyenne nationale, l'Alsace est au **2^{ème} rang des régions où la part des apprentis âgés de 15 à 17 ans est la plus élevée.**

Le **taux de chômage des jeunes a doublé en 30 ans en France** et le Bas-Rhin n'est pas épargné. Les jeunes de moins de 25 ans représentent 16,5% des demandeurs d'emploi dans le bassin de Haguenau, et 15,5% dans celui de Wissembourg. Beaucoup ont des difficultés pour se loger, se déplacer ; ce qui retreint leur capacité à accéder aux ressources du territoire : stages, emplois, culture, services...

Mais le territoire bénéficie de sa position au cœur de l'Europe et de l'espace rhénan. Le bilinguisme est dans l'ADN de l'Alsace, à la frontière de deux cultures, et ouvre des opportunités dans un espace économique qui connaît peu le chômage. Un autre atout majeur est l'excellence de l'enseignement supérieur et universitaire. Par rapport à leurs voisins européens, les jeunes présentent aussi un **taux d'engagement bénévole très haut**, notamment pour les plus diplômés.

Afin de contribuer au pouvoir d'agir des jeunes, développer la citoyenneté, l'autonomie, l'engagement et le vivre ensemble, favoriser l'esprit d'initiative et d'entrepreneuriat, les partenaires du contrat départemental se fixent comme enjeu prioritaire **d'assurer la réussite éducative et l'épanouissement des jeunes.** Cet enjeu se décline en **3 objectifs opérationnels** :

- **Déployer les Projets Educatifs Partagés et Solidaires**, outil de développement d'une stratégie de cohésion sociale, à l'échelle du territoire, autour d'un ou de plusieurs collèges ;
- **Améliorer l'offre en équipements sportifs à destination des collégiens**, sur la base du diagnostic des équipements sportifs réalisé courant 2017 ;
- **Renforcer l'inclusion des jeunes en situation de handicap** dans leur vie quotidienne, qu'ils soient en établissement ou non.

2.7 Enjeu : Conforter, maintenir et pérenniser l'offre de services au public

Le Bas-Rhin dispose d'une **offre de services de proximité globalement adaptée à sa forte densité de population grâce à un maillage fin de villes et de bourgs centres**. Elle contribue à son identité et à l'attractivité résidentielle des territoires.

Mais cette situation favorable a **tendance à se dégrader** depuis 2011 avec plusieurs territoires fragiles pour l'activité commerciale et les services de la vie courante et des points de vigilance notamment sur la santé.

Ainsi **1/3 des communes bas-rhinoises n'ont plus aujourd'hui de commerces alimentaires** dans des secteurs où le nombre de personnes âgées est en forte augmentation. Cela s'intègre à un enjeu plus global d'un maillage territorial assez fin en matière de services de proximité pour répondre aux besoins de la population.

Le département est également confronté au vieillissement des médecins généralistes (plus de 55 ans), sur de nombreux bassins de vie. Selon l'ARS, près d'**1/3 des médecins généralistes vont partir à la retraite d'ici 5 ans**, certains territoires étant concernés pour 50 à 80% de leurs médecins généralistes tels que les communautés de communes du Pays de Wissembourg et de la Plaine du Rhin. En parallèle, l'installation de jeunes médecins devient plus difficile.

Par ailleurs, l'usage croissant du numérique pose la question de l'accès d'une partie de la population aux services.

Au regard du rôle majeur des services dans l'attractivité du territoire et des points de vigilance relevés dans le cadre du Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public, les partenaires du contrat départemental se fixent comme enjeu prioritaire de **conforter, maintenir et pérenniser l'offre de services au public**. Cet enjeu est décliné en **5 objectifs opérationnels** :

- **Valoriser l'image et asseoir le rayonnement des bourgs en travaillant sur la qualité de l'habitat**, notamment dans une démarche de revitalisation des bourg-centres ;
- **Conforter l'accueil et l'accompagnement de tous les publics aux services** par le soutien à la création de maisons de services au public notamment ;
- **Dynamiser l'offre commerciale dans les bourgs d'Alsace du Nord** en veillant à une bonne irrigation du territoire en services de la vie courante ;
- **Conforter l'offre de santé et médico-sociale** pour lutter contre la désertification médicale notamment ;
- **Répondre aux besoins en matière d'accueil périscolaire**

LES PARTENAIRES AU CONTRAT

Le Département du Bas-Rhin

ET

La Communauté de communes XXX, La Communauté de communes XXX...

ET

La commune de « XXX »

ET

Le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural de XXX

ci-après dénommés « Les partenaires »

Vu la délibération n°CD/2016/157 du Conseil départemental du Bas-Rhin du 8 décembre 2016 relative aux orientations stratégiques de la politique publique départementale du développement et de l'animation territoriale

Vu la délibération n°CD/2017/004 du Conseil départemental du Bas-Rhin du 21 mars 2017 relative aux modalités de gestion du Fonds d'attractivité et de développement, du fonds d'innovation territoriale et du fonds de solidarité communale

Vu les délibérations des partenaires ayant approuvé le contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'action Nord pour la période 2018 – 2021

Il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : OBJET

Le présent contrat a pour objet de définir les enjeux prioritaires de politiques publiques partagés sur lesquels les partenaires conviennent ensemble de mobiliser leurs moyens respectifs pour permettre la réalisation collective d'engagements particuliers par projet en faveur des solidarités humaines et territoriales.

ARTICLE 2 : MISE EN ŒUVRE DES ENJEUX PRIORITAIRES

Les enjeux prioritaires du territoire d'action Nord, synthétisés dans le tableau en annexe, donneront lieu à la mise en œuvre de projets qui seront formalisés dans des conventions spécifiques, lesquelles préciseront et valoriseront les engagements réciproques de chaque partenaire concerné.

Les projets feront l'objet d'une co-construction avec le Département. Le Département sera associé en amont de la réflexion avec l'ensemble des partenaires pressentis pour élaborer les objectifs et les modalités de mise en œuvre du projet.

Notamment, les projets éligibles au fonds de développement et d'attractivité devront :

- répondre à l'un des enjeux prioritaires du territoire d'action ;
- répondre à des besoins non couverts, être porteurs de développement et d'attractivité du territoire et s'inscrire dans une vision stratégique et complémentaire avec d'autres projets portés par d'autres maîtres d'ouvrages à l'échelle des intercommunalités environnantes ;
- mobiliser plusieurs partenaires au niveau de l'investissement et du fonctionnement : collectivités, groupements de Communes, Région, Etat, Europe, opérateurs publics et privés, entreprises, associations...
- s'inscrire en articulation avec les politiques publiques départementales.

ARTICLE 3 : INTERVENTIONS RESPECTIVES DES PARTENAIRES

Dans le cadre du partenariat régi par le présent contrat, chacun des partenaires s'engage respectivement à assurer les interventions suivantes :

3.1. Interventions du Département

Le Département s'appuie sur l'ensemble de ses compétences et moyens pour permettre la mise en œuvre des enjeux prioritaires et pour participer à la co-construction des projets.

Le Département mobilise son ingénierie sous toutes les formes qu'elle revêt, ainsi que ses ressources, en faveur des enjeux définis d'un commun accord :

- ses moyens financiers, et notamment le Fonds de développement et d'attractivité, le Fonds d'innovation territoriale, le Fonds de solidarité communale, dans une approche intégrée de ses politiques : emploi et inclusion sociale, solidarités, silver développement, habitat, voirie, éducation, mobilités, jeunesse, culture et sports, développement touristique, aménagement du territoire, politique de la ville...
- son ingénierie pour encourager les mutualisations de toutes sortes ;
- la mise en cohérence de ses modes d'intervention avec ceux des autres collectivités, en particulier les EPCI, les départements limitrophes, la Région, l'Etat et l'Europe.

Le Département assume, en supplément et pour le compte de l'ensemble des partenaires du présent contrat, les responsabilités suivantes :

- la mission de coordination globale du Contrat départemental ;
- la coordination et l'animation du Comité de Suivi du Contrat Départemental ;
- la production d'un bilan définitif global pour chaque contrat départemental à l'issue de la période de contrat.

3.2. Interventions des autres partenaires

En fonction de chaque projet, les interventions des autres parties pourront prendre une ou plusieurs formes suivantes :

- la maîtrise d'ouvrage du projet ;
- l'ingénierie publique par la mise à disposition de ressources humaines directes ou indirectes ;
- la participation au financement du projet ;
- d'autres participations (logistique, communication...).

3.3 Communication

Les partenaires du contrat départemental s'engagent à promouvoir les réflexions et actions engagées dans le cadre du contrat départemental territorial et humain du territoire d'action Nord.

ARTICLE 4 : COMITE DE SUIVI DU CONTRAT DEPARTEMENTAL

Le contrat départemental de développement territorial et humain fait l'objet d'un suivi par l'ensemble des partenaires une à deux fois par an au sein d'un conseil de territoire d'action.

Le conseil de territoire d'action, présidé par le Président du Conseil Départemental ou son représentant, est :

- Une instance de coordination et de concertation locale pour chaque territoire d'action, qui rassemble les forces vives, les exécutifs des Communes, des intercommunalités, les opérateurs et associations, les représentants de la Région et de l'Etat... tout acteur qui souhaite participer à cette réflexion collective et s'inscrire dans les ambitions du partenariat de projet ;

- Un espace d'échange pour co-construire l'action publique, suivre l'avancée des projets et des partenariats à l'échelle du territoire, créer des opportunités de travail en commun, faire connaître des initiatives et expériences, donner l'envie et les moyens d'innover.

Chaque année, chaque conseil de territoire d'action réalise un bilan des actions couvertes par les projets engagés dans le cadre de leur contrat départemental et le met à disposition des partenaires.

ARTICLE 5 : DATE D'EFFET ET DUREE DU CONTRAT

Le présent contrat prend effet à compter de sa signature par l'ensemble des parties.

Il est conclu jusqu'au 31 décembre 2021.

ARTICLE 6 : MODIFICATION

Toute modification substantielle du présent contrat de partenariat devra faire l'objet d'un avenant signé entre tous les partenaires à la condition que cette modification n'en remette pas en cause les principes fondamentaux.

Fait en XXX exemplaires originaux à XXX , le XXX

Pour le Département du Bas-Rhin
Le Président du Conseil départemental,

Pour l'EPCI 1,
Le Président

Pour l'EPCI 2,
Le Président

Pour la commune 1
Le Maire

Pour la commune 2
Le Maire